

SHIPPAGAN

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 3 avril 2023

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (marie suppléant), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Eda Roussel (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Marilène David (greffière adjointe) et Valmond Doiron (ingénieur municipal).

ABSENTES : Marie-Lou Noël (conseillère) et Elise Roussel (directrice générale et greffière)

PUBLIC : 24 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h01.

2. Divulgarion de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux:

4.1 Réunion ordinaire du 6 mars 2023

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 février 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

La greffière adjointe mentionne que tous les suivis ont été faits.

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – mars 2023

La greffière adjointe fait état des permis pour le mois de mars 2023.

6.2. Autre

Le conseil a reçu deux lettres, une première du Maire de la Ville de Loudun, Joël DAZAS, afin de nous faire part de leur condoléances et de leur solidarité à la suite du décès de M. Merèle F. DeGrâce, ancien Maire de Shippagan. La seconde provenant de la présidente de La Fondation de l'Hôpital de Lamèque, Norma Aubut, pour nous remercier du don fait à la campagne annuelle de la fondation.


SHIPPAGAN


MAIRE
GREFFIÈRE
ADJOINTE

7. Rapport des comités

M. le maire explique que ce point sera changé pour être « Parole aux élus » avec l'adoption du nouvel arrêté procédural. Entre-temps, il invite les conseillers qui le veulent à prendre la parole. Le conseiller Laurent Robichaud, la conseillère Nathalie Robichaud, le conseiller Armand Caron, Eda Roussel et Amélie Ferron-Roussel prennent la parole pour parler brièvement de leur dossier respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1. Demande de commandite – Écofestival

La municipalité a reçu une demande de commandite dans le cadre de l'Écofestival 2023 qui aura lieu du 26 au 29 avril 2023 et que cet événement amène beaucoup de rayonnement sur notre communauté, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Eda Roussel d'octroyer une contribution financière de 300 \$ dans le cadre de leur demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. Demande d'appui financier – Table de concertation pour contrer la violence conjugale et familiale dans la Péninsule acadienne

La municipalité a reçu une demande d'appui financier de la part de la Table de concertation pour contrer la violence conjugale et familiale dans la Péninsule acadienne afin de les aider à défrayer les coûts pour leur sommet qui aura lieu au Centre des Congrès de la Péninsule acadienne le 10 et 11 mai prochain. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Laurent Robichaud d'octroyer un don de 300 \$ dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Augmentation de la limite de la marge de crédit et du montant maximal permis du fonds de fonctionnement général – UNI Coopération financière

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Eda Roussel de demander une augmentation du montant autorisé à la marge de crédit à 400 000 \$ et du montant maximal permis équivalent à 4% du budget pour le fonds de fonctionnement général chez UNI Coopération financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Augmentation de la limite de la marge de crédit et du montant maximal permis du fonds de fonctionnement eau et égout – UNI Coopération financière

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel de demander une augmentation du montant autorisé à la marge de crédit à 800 000 \$ et du montant maximal permis équivalent à 50% du budget pour le fonds de fonctionnement eau et égout chez UNI Coopération financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. Ouverture des soumissions – Chargeuse compacte

La municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions pour la chargeuse compacte le 9 mars dernier. Il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud d'acquiescer la chargeuse compacte de la compagnie A.L.P.A. pour la somme de 195 000 \$ (taxe en surplus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6. Octroi du contrat pour l'audit du fonds de pension

Considérant que la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick exige des états financiers d'une firme comptable reconnue pour le fonds de pension des employés de la municipalité de Shippagan. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud de retenir les services de la firme comptable Allen, Paquet & Arseneau LLP pour effectuer les états financiers pour les années 2019, 2020 et 2021 pour un montant de 30 000 \$ plus taxes, ce montant sera payé à même la caisse du fonds de pension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. Nouveaux taux de rémunération – Personnel aquatique de la Piscine régionale à Shippagan

Dans le but de maintenir une équipe professionnelle et formée adéquatement au niveau du personnel aquatique de la Piscine régionale à Shippagan et afin de continuer d'offrir des services de qualité aux utilisateurs, une révision des taux de rémunération pour les postes de surveillants-sauveteurs, d'assistants-sauveteurs et de superviseure aquatique a été suggérée par le responsable de la Piscine, M. Eric Girard. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Laurent Robichaud que les taux suivants soient utilisés pour le personnel aquatique de la Piscine régionale à Shippagan :

| Postes | Âge visé | Certifications | Responsabilités | Salaire Proposé | Salaire Actuel |
|-------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------|
| Apprenti-Sauveteur | 12 ans | Etoile de bronze | Apporte l'aide à l'équipe de sauvetage au niveau des opérations aquatique. | Bénévole | Bénévole |
| Assistant-Sauveteur Assistant Moniteur | 13-14 ans | Croix de bronze | Apporte l'aide à la surveillance aquatique lors des cours, bain-libre et autres. | 15.00\$ | 13.75 \$ |
| Surveillant-Sauveteur (Junior) | 15 ans | Sauveteur National | Responsable de la sécurité aquatique de la piscine. | 15.50 \$ | 13.75 \$ |
| Surveillant-Sauveteur (Senior) | 16 ans et plus | Sauveteur National | Sauveteurs ou moniteurs de natation d'expérience. | 17.00\$ | 14.25 \$ |
| Moniteur de natation | 15 ans et plus | Moniteur de Natation | Enseigne les cours de natation en groupe et en privé | 18.00\$ | 18.00\$ |
| Moniteur d'Aquaforme | 19 ans et plus | Sauveteur National | Anime des sessions d'Aquaforme. | 19.00\$ | 19.00\$ |
| Superviseur Aquatique | 19 ans et plus | Sauveteur National Moniteur de natation Formateur Évaluateur | Supervise et participe aux opérations aquatiques. | 20.00\$ | 19.00\$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8. Nouveaux tarifs de location pour les terrains à 50 AMP - Camping Shippagan

Dans le but d'atteindre un équilibre budgétaire au Camping de Shippagan et afin d'offrir de meilleurs services aux utilisateurs, les tarifs de location pour les terrains à 50 AMP ont été révisés. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que le tarif de location soit dorénavant le suivant : 50.00\$ plus taxe la nuit pour les sites ayant 3 services à du 50 AMP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9. Lecture sommaire de l'arrêté n°01-2023-01 concernant l'arrêté procédural du conseil municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n 01-2023-01 concernant l'arrêté procédural du conseil municipal de Shippagan, dont la lecture sommaire a été faite, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10. Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté n°01-2023-01 concernant l'arrêté procédural du conseil municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Laurent Robichaud que l'arrêté n 01-2023-01 concernant l'arrêté procédural du conseil municipal de Shippagan, doit le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11. Lecture intégrale de l'arrêté n°03-2023-01 concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers

Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n 03-2023-01 concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12. Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté n°03-2023-01 concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers

Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée du conseiller Laurent Robichaud que l'arrêté n 03-2023-01 concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers, dont le titre uniquement a été lui, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13. Autorisation des incitatifs – Politique d'incitatifs au développement économique

En lien avec la nouvelle Politique d'incitatifs au développement économique, les incitatifs suivants ont été traités par l'administration et cadre aux critères, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel d'autoriser les incitatifs suivants :

- Florent Michelot, nouveau propriétaire arrivant de l'extérieur de Shippagan, 300 \$
- Carolane Chiasson, nouvelle propriétaire arrivant de l'extérieur de Shippagan, 300 \$
- Tommy Chiasson, nouveau propriétaire arrivant de l'extérieur de Shippagan, 300 \$
- Raja Hamza, nouvelle propriétaire arrivant de l'extérieur de Shippagan, 300 \$

Pour un total de 1 200 \$ d'incitatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.14 Demande de l'avis du comité de révision de la planification — autorisation de stationnement de roulottes de voyages en cours avant

Sujet : Modification à l'arrêté de zonage - (autorisation de stationnement de roulottes de voyage en cours avant)

Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée du conseiller Laurent Robichaud de demander au Comité de révision de la planification (CRP) de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant : permettre le stationnement de roulottes de voyage en cours avant.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.15 Demande de l'avis du comité de révision de la planification — conditions souhaitables pour permettre les dômes sur le territoire de Shippagan et Le Goulet

Sujet : Modification à l'arrêté de zonage - (conditions souhaitables pour permettre des dômes sur le territoire de Shippagan et Le Goulet)

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud de demander au Comité de révision de la planification (CRP) de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant : connaître les conditions souhaitables afin d'encadrer les dômes sur le territoire de Shippagan et Le Goulet.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.16 Demande de considération de changement de nom de l'Université de Moncton

Considérant que la mission de l'Université de Moncton, définie dans le Plan stratégique 2023-2028, Cap sur l'avenir, précise qu'elle est acadienne et de langue française;

Considérant que dans sa **vision**, l'Université de Moncton veut être la référence en matière de transformation des sociétés;

Considérant que dans ses **valeurs**, l'Université de Moncton identifie, d'une part, le respect où elle s'engage à être à l'écoute afin d'entretenir un climat de confiance qui encourage la libre expression et d'autre part, son engagement, avec ses communautés, à trouver des solutions viables aux enjeux contemporains;

Considérant que l'Université de Moncton est une université réseau à trois campus et que l'attribution du nom d'une ville (Moncton) aux campus de deux autres villes (Shippagan et Edmundston) crée un problème identitaire des campus, comparativement à d'autres universités réseau.

Il est proposé par la conseillère Eda Roussel appuyée par le conseiller Armand Caron que la municipalité de Shippagan appuie, d'une part, la démarche pour un changement de nom de l'Université de Moncton et que, d'autre part, elle émet le souhait au Conseil de l'Université qu'il entreprenne un exercice d'analyse approfondi, constructif et ouvert en posant un regard vers le futur comme source de nouvelles opportunités pour l'Université de Moncton en la dotant d'un nom en lien avec le respect de sa mission et de son identité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h25.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h29.

